



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fort-de-France, le 22 décembre 2021.

Communiqué de presse

Mesures de vigilance sanitaire pour Noël

Dans un contexte de circulation toujours élevée du covid-19 en Martinique, afin d'éviter que la soirée du 24 décembre et le jour de Noël n'accélèrent la propagation du virus et ne mettent en danger nos proches, le préfet et le directeur général de l'agence régionale de santé rappellent les mesures à respecter à cette occasion :

- éviter les repas avec les personnes vulnérables et privilégier dans ce cas les échanges avec mesures barrières ;
- limiter le nombre de personnes rencontrées ce jour-là, en particulier les personnes vulnérables ou non vaccinées ;
- vérifier que l'on n'est pas porteur du virus en réalisant un auto-test ou bien un test antigénique gratuit ;
- renoncer aux embrassades,
- prévoir un repas en extérieur ou à défaut dans une pièce bien ventilée, en espaçant les places assises à table ;
- préparer des masques et du gel en quantités suffisantes - se laver régulièrement les mains.

Le soir du 24 décembre, les restaurants seront autorisés à ouvrir jusqu'à 22h00 dans les conditions habituelles de présentation du passe sanitaire, de port du masque au sein de l'établissement et d'attribution d'une place assise à chaque client.

Par ailleurs, durant toute la semaine, la police et la gendarmerie nationales vérifieront le respect du passe sanitaire dans les restaurants et des horaires du couvre-feu.

**Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle**